

**Aux membres du Comité de la Piscine  
intercommunale de l'Alzette (PIDAL)**

Helmsange, le 21 décembre 2022

## Convocation du Comité

Le Bureau prie les membres du Comité, en vertu de l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, d'assister à une réunion du Comité qui aura lieu **mardi 10 janvier 2023 à 17h00** (salle de réunion de l'administration, 37, rue des Prés, L-7246 Helmsange).

## Ordre du jour

### Séance publique

1. Information du Bureau
2. Rapport de la séance du Comité du 21 novembre 2022
3. Approbation d'un avant-projet détaillé avec devis détaillé (travaux de transformation du 3<sup>ème</sup> étage en surface administrative)
4. Vote du budget rectifié 2022
5. Vote du budget 2023
6. Questions des membres du Comité
7. Divers

Les documents y afférents sont à la disposition des membres du Comité au secrétariat de la Piscine intercommunale de l'Alzette (PIDAL).

pour le Bureau de la Piscine intercommunale de l'Alzette (PIDAL)



Paul Bach  
Président



Serge Steinmetz  
Secrétaire